



Le 24<sup>ème</sup> Congrès Confédéral se déroulera à Lille du 23 au 27 avril 2018. Le Conseil Fédéral de la FNAS FO, réuni du 13 au 15 mars 2018 à Paris, tient à se féliciter que plus de 100 camarades de l'Action Sociale, attachés à la Liberté et à l'Indépendance, y seront présents. Ils ne manqueront pas de participer activement au débat dans les différentes Commissions de Résolution et à l'élaboration du mandat que portera le nouveau Bureau Confédéral qui y sera élu.

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO s'inscrit pleinement dans l'appel de la fédération à la grève du 22 mars 2018, conformément à son mandat et dans la continuité de ses positions. Il « invite les salariés, dans la poursuite du 30 janvier 2018, à s'inscrire dans les initiatives en cours, afin de construire, dans l'unité, le nécessaire rapport de force pour être entendu et les moyens d'action, dont celui de la grève et de sa reconduction pour obtenir satisfaction. Tout d'abord, le 15 mars 2018, en tenant des assemblées générales d'information et de mobilisation dans tous les établissements et services de leur secteur d'activité, pour se joindre au mouvement de grève et manifestation des agents des trois versants de la Fonction Publique le 22 mars 2018, avec les Cheminots et qui seront certainement rejoints par de nombreux autres secteurs d'activité privés. »

Ce gouvernement poursuit sans faille sa politique « austéritaire » : blocage des salaires, remise en cause des droits des salariés et fonctionnaires, dégradation de leurs conditions de travail et donc d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement des usagers qui leur sont confiés. Cette politique prend la forme d'une attaque sans précédent contre le paritarisme par des « négociations » encadrées et la réduction inacceptable des droits et moyens des Représentants du Personnel avec la mise en œuvre obligatoire avant fin 2019 du Comité Social et Economique. Pour le Conseil Fédéral de la FNAS FO, aucun Conseil d'Entreprise, qui permettrait de supprimer les délégués syndicaux, ne doit voir le jour.

**La participation de FO à la concertation concernant les ordonnances Macron/Pénicaud a démontré toute la limite de l'exercice. Le gouvernement a mis en place par Ordonnances son projet destructeur des branches professionnelles, de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, et la possibilité quasi-illimitée offerte aux entreprises de déroger aux Conventions Collectives .**

**Les « négociations encadrées » comme celles sur les retraites et sur la formation professionnelle démontrent que ce gouvernement méprise le paritarisme. Il a décidé de piétiner l'Accord National Interprofessionnel du 22 février 2018 sur la Formation Professionnelle Continue.**

**C'est une décision inacceptable que notre Confédération doit refuser !**

La mise à mort des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), dont UNIFAF et UNIFORMATION est En Marche !

Ce n'est pas seulement la perte de la collecte auprès des entreprises qui vient d'être signifiée, c'est également :

- L'ANI du 22 février 2018 acte la mort du Congé Individuel de Formation. Il sera « remplacé » par un Compte Personnel de Formation de 400 heures (550 heures pour les salariés de « bas niveau de qualification). Le Gouvernement a décidé, contre l'avis des organisations signataires, de le « monétariser », à hauteur de 5 000 €. Le coût moyen d'un CIF était de 25 000 €, et dans notre secteur, il pouvait atteindre environ 100 000 € pour la formation d'Educateur Spécialisé par exemple. Quant au « Compte Personnel de Formation de reconversion », ne nous y trompons pas : l'employeur ne pouvait que reporter le départ en CIF, qui était donc un VRAI DROIT. Le CPF de « reconversion » demandera l'accord et l'autorisation de l'employeur, et pour l'instant, rien ne dit que les salariés pourront bénéficier d'un maintien, même partiel, de salaire. On est loin de la définition de la formation professionnelle continue comme « outil de promotion sociale » !

- Avec la disparition du CIF, il est légitime de se poser la question de ce que deviendront les salariés des FONGECIFs et AGECEFs, ainsi que d'autres OPCA qui risquent d'être confrontés à des plans de licenciement.

- La fin de la collecte légale annonce la fin de la mutualisation des fonds, qui permettait en particulier à UNIFAF de mettre en place des Actions de formation Collectives, dont les frais pédagogiques étaient pris en charge par l'OPCA et ne s'imputaient pas sur le Plan de Formation de la structure. L'équivalent existait également à UNIFORMATION, sous d'autres formes.

- La transformation des OPCA en « opérateurs de compétences ». Les mots ont un sens, et là où des Programmes d'accès ou d'élévation de la Qualification des salariés existaient à UNIFAF ou UNIFORMATION, c'en sera terminé. Exit les Titres et Diplômes accessibles avec un maintien de la rémunération, place aux « compétences », évaluées par les employeurs pour attribuer des « éléments complémentaires de rémunération » selon leur bon gré, « compétences » que nous devons acquérir sur nos temps personnels !

Cette liste pourrait encore s'allonger, avec notamment la création de « France Compétences », en lieu et place du COPANEF<sup>1</sup>, du FPSPP<sup>2</sup> et du CNEFOP<sup>3</sup>. L'État sera aux manettes, et pourra encore plus facilement ponctionner les Fonds de ce qu'il restera pour la Formation Professionnelle Continue des salariés. Et ce, même si une « autorité décisionnaire des partenaires sociaux au sein de France compétences » venait à être créée, ce qui est encore loin d'être concrétisé.

Cerise sur le gâteau, la vieille revendication patronale de mettre la main sur l'intégralité du processus de certification est en passe d'aboutir : la volonté gouvernementale est bien de confier aux « branches » le contenu des Titres et Diplômes, la démarche pédagogique ainsi que l'« examen terminal », en laissant croire que les « partenaires sociaux » trouveront des « compromis ». C'est un leurre ! Dans notre secteur, après la « refonte » catastrophique des diplômes du Travail Social à la sauce Bourguignon, c'est la porte ouverte à la fin des Diplômes d'État, et à la mise En Marche des « blocs de compétences » maison !!!

Aujourd'hui, force est de constater que le Big Bang gouvernemental sur la Formation Professionnelle Continue est en réalité un tsunami qui va dévaster les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés !

Face à cette situation, le Conseil Fédéral réaffirme son opposition au projet gouvernemental dans la continuité de notre revendication fédérale d'abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron/Pénicaud.

Aujourd'hui, FORCE OUVRIERE doit prendre ses responsabilités, et signifier clairement son opposition à cette catastrophe annoncée. Cet Accord National Interprofessionnel contient nombre de dispositions inacceptables, et même si l'on peut entendre la volonté de faire vivre le paritarisme, il vient d'être piétiné par la Ministre du Travail.

**Pour le Conseil Fédéral de la FNAS FO, le « boomerang » doit se concrétiser par une position politique de la Confédération sans ambiguïté, claire et nette, qui pourrait se matérialiser par le retrait de la signature de cet Accord National Interprofessionnel.**

De même, il considère que, comme en 1959 avec le refus de BOTHEREAU de rentrer dans le gouvernement du Général de Gaulle, en 1969 et le vote du Congrès Confédéral pour le Non au référendum qui voulait faire des syndicats des co-législateurs, en 1982 et le refus de Bergeron de voir FO participer à la commission nationale de planification, c'est la Liberté de négociation et l'Indépendance syndicale qui sont en jeu face à cette marche au corporatisme.

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO invite tous ses syndicats et l'ensemble des salariés à prendre la mesure de cette situation. Préparons activement la grève du 22 mars 2018 sur la base de nos revendications et posons la question de sa reconduction, pour exiger et imposer par le rapport de force au gouvernement :

- Le retrait du projet de loi sur la formation professionnelle
- L'Abrogation de la loi travail et les ordonnances Macron/Pénicaud
- L'augmentation générale des salaires, des minima sociaux, des retraites et des pensions
- La fin des exonérations de cotisations sociales et le retour à la Sécurité Sociale de 1945
- La défense du service public et de toutes les missions de service public.

**Le 22 Mars 2018, Tous ensemble, Public/Privé, dans l'unité la plus large, exigeons du gouvernement qu'il réponde à nos revendications !**

Adoptée à l'unanimité à Paris, le 15 mars 2018

<sup>1</sup> Comité Paritaire National pour l'Emploi et la Formation Professionnelle

<sup>2</sup> Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

<sup>3</sup> Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles